

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 4 avril 2016

CDCPP-Bu(2016)8
Point 4.2 de l'ordre du jour

**BUREAU DU
COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE
ET DU PAYSAGE
(CDCPP)**

**« COMMUNAUTE DE FARO »
MODALITES REVISEES ET PLAN D'ACTION**

Note du Secrétariat
établie par la
Direction de la gouvernance démocratique
Service des institutions et de la gouvernance démocratiques

*This document is public. It will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document est public. Il ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.*

Introduction

La Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Convention de Faro) a été adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 13 octobre 2005 et est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2011. A ce jour, 17 Etats l'ont ratifiée et cinq autres l'ont signée.

Le Plan d'action Faro a pour objectif d'illustrer la richesse et le caractère novateur des principes de la Convention de Faro, ainsi que de fournir des possibilités d'interprétation par rapport aux défis sociétaux actuels. Il vise à générer des références communes et à créer des mécanismes et des outils pour encourager les initiatives qui vont dans le sens des principes de la Convention de Faro.

Le premier « Plan d'action Faro 2014-2015 » adopté par le CDCPP en mai 2013 a donné lieu à l'élaboration de cadres et d'outils de référence, testés dans quatre cas d'études en 2014. Cela a inspiré d'autres initiatives dans les Etats membres et a fourni au Secrétariat des commentaires constructifs, soulignant la nécessité de reformuler les documents et les procédures existants avec des orientations et une terminologie plus claires. Sur la base de ces commentaires précieux, certains ajustements sont proposés pour examen et approbation par le CDCPP.

Propositions d'ajustements

1. Principes

La mise en œuvre du Plan d'action Faro, conforme à l'esprit de la Convention, s'articule autour de trois grands principes. En préservant l'essence des concepts, ces principes ont été reformulés comme suit :

- le lien à la communauté et au paysage (territoire) détermine un sentiment d'appartenance ;
- la cohésion sociale est fondée sur diverses formes (niveaux) de participation et d'engagement ;
- la démocratie locale est renforcée par le développement des capacités d'action de la société civile.

2. Critères

En préservant l'essence des concepts, les critères ont été reformulés comme suit :

- a) la présence d'une société civile active ayant un intérêt commun pour un patrimoine spécifique ;
- b) l'émergence d'un consensus sur une vision commune élargie du patrimoine ;
- c) l'existence d'une perception dominante d'un territoire déterminé ;
- d) la disposition du groupe à s'engager dans le processus d'élaboration de récits basés sur les individus et le territoire ;
- e) la présence de plusieurs passeurs ;
- f) des acteurs politiques impliqués et bienveillants ;
- g) l'examen d'un autre modèle économique local ;
- h) la volonté d'établir une coopération entre les collectivités locales et la société civile ;
- i) l'ouverture pour envisager l'action citoyenne comme un acte participatif en faveur de la démocratie pour toutes les parties concernées.

3. L'action Faro a été consolidée et présentée de la manière suivante afin d'harmoniser la terminologie et les activités avec celles des Journées européennes du patrimoine et d'HEREIN. En cette qualité, si la nature des concepts reste la même, une nouvelle terminologie a été introduite pour que les documents soient plus faciles d'utilisation et plus accessibles.

L'action Faro est structurée comme suit (voir la structure de l'action Faro à la page 5).

- 3.1. Communauté de Faro : dans cette composante, il incombe à la Communauté de Faro, appuyée par la CDCPP, de travailler à l'établissement d'un réseau autonome et dynamique paneuropéen de la Communauté de Faro doté de connaissances étendues et d'importantes ressources, proposant un cadre de dialogue et de coopération constructifs.

La Communauté de Faro, avec une utilisation efficace du système HEREIN, accompagnera les communautés patrimoniales tout au long du processus qui les amène à faire partie de la Communauté de Faro, dans le respect des principes et des critères de la Convention de Faro. Si la méthodologie élaborée sous le nom de « Label de Faro » est conservée, le terme « label » ne sera pas utilisé, afin de retenir la nature collective et non concurrentielle de la Communauté.

Rôle du Secrétariat (proposition) : accompagner l'ensemble du processus, identifier les actions prometteuses et les aider à respecter les critères.

Rôle du CDCPP (proposition) : par le biais du Bureau du CDCPP, examiner et apprécier les actions approuvées par la Communauté de Faro.

- 3.2. Faro en action : dans cette composante, le Secrétariat joue un rôle de premier plan avec un ton plus politique : il étudie le rôle du patrimoine face aux défis auxquels est confrontée la société conformément aux priorités organisationnelles déterminées par le Secrétaire Général. En cette qualité, l'expérience et les ressources importantes de la Communauté de Faro et les orientations politiques du CDCPP seront essentiels lorsqu'il s'agira d'examiner les possibilités et de proposer des recommandations judicieuses aux Etats membres.

Rôle de la Communauté de Faro (proposition) : apporter des connaissances (par le biais des applications de Faro) et offrir des compétences variées basées sur des connaissances locales et nationales.

Rôle du CDCPP (proposition) : fournir des orientations politiques, formuler des propositions de mesures et plaider pour un rôle accru du patrimoine dans la résolution des problèmes de la société.

- 3.3. Promotion de la Convention: Les efforts visant à promouvoir la Convention de Faro au niveau local, national et international seront renforcés. En cette qualité, outre les Ateliers de Faro et les Balades de Faro, les Exposés de Faro (des conférences inspirantes des représentants des Etats membres, mettant en avant les bonnes pratiques dans leurs pays respectifs favorisées par la Convention de Faro seront organisées). La consolidation des travaux avec HEREIN et les Journées européennes du patrimoine renforcera la visibilité et les activités de promotion dans le cadre du Plan d'action 2016-2017.

PLAN D'ACTION FARO 2016-2017 (voir l'aperçu des priorités page 6)

Compte tenu des ajustements proposés, les priorités du plan d'action 2016-2017 seront les suivantes :

1. Renforcer les efforts de promotion de la Convention et la visibilité des actions (20 %)
2. Communauté de Faro : accroître le nombre d'applications, créer un groupe d'experts, organiser des visites d'appréciation (35 %)
3. Faro en Action : action à Frampol [Pologne]; Viscri [Roumanie]; Marseilles [France] (35 %)
4. Etablir un lien avec HEREIN et les Journées européens du patrimoine (5 %)
5. Mener des recherches et explorer de nouvelles possibilités (5 %).

Le Secrétariat est en train de finaliser le projet de Plan d'action 2016-2017 en y intégrant les propositions de modifications et les documents révisés en vue de sa présentation au CDCPP du 13 au 15 juin 2016.

Action requise

Le Bureau est invité à prendre note des propositions et suggestions susmentionnées, et à fournir des orientations au Secrétariat quant aux aspects et aux modalités qui devront être précisés avant la finalisation du projet.

1- PROMOTION DE LA CONVENTION – BALADES DE FARO ; CONFÉRENCES DE FARO ; ATELIERS DE FARO

Communautés patrimoniales en action –Initiatives civiques

Recherche et inscription **dans le système HEREIN**

Première évaluation – basée sur les principes et les critères

Commentaires de la Communauté

Réponse à la recherche par le Secrétariat

Demande de visite de **vérification** par la Communauté

Mise en évidence par le Secrétariat

Visite d'experts – **Appréciation**

Recommandation par la Communauté de Faro

Approbation par le CDCPP

Invitation à rejoindre la Communauté de Faro

2 – COMMUNAUTÉ DE FARO

APPLICATIONS DE FARO
(Connaissances et pratiques)
*
GROUPE DE PROFESSIONNELS
*
ANIMATEURS

3 - FARO EN ACTION
Le Secrétariat relève les défis sociétaux et traite les priorités organisationnelles par le biais de Faro – lutte contre la discrimination, migrations, radicalisation

PLAN D'ACTION FARO 2016-2017

PROMOTION DE LA CONVENTION DE FARO & VISIBILITÉ

Ateliers
3 en 2016 et 3 en 2017

Balades de Faro
1 en 2017

Bulletins d'information
trimestriels

COMMUNAUTÉ DE FARO

Évaluation (Appréciation)
4 villes en 2016 et 4 villes
en 2017

Applications
4 en 2016 et 4 en 2017

Création d'un groupe de
professionnels

FARO EN ACTION

Marseilles,
Viscri, Frampol

Production d'un manuel
en 2017

LIEN ET CONSOLIDATION AVEC HEREIN ET LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

RECHERCHE & EXAMEN DE NOUVELLES POSSIBILITÉS

Utilisation
des médias sociaux